

# ENHANCE FINI POUR PLANCHERS

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Réactivité	0
	Danger spécifique		Risques d'incendie	0
			Réactivité	0
Vêtements de protection	Aucun requis		Apparence	Translucide. Opaque Emulsion Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	ENHANCE FINI POUR PLANCHERS		Code	14649
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.		PMS#	456968
FTSS#	F-00011001		Date de validation	5/1/2002
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971		Date d'impression	5/1/2002
			Remplace	5/1/2002.
			En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tributoxyethyl phosphate	78-51-3	1-4	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. 3000 mg/kg [Cochon d'Inde]. 500 mg/kg [Souris].
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	2-6	OSHA (États-Unis). Peau TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> ACGIH (États-Unis). Peau TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 909 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	2-6	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
Carbonate de zinc ammonium	40861-29-8	1-6	Non disponible.	Non disponible.
Polymère acryliques (Non-dangereux)	13-33	13-33	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<b>Yeux</b>	Peut irriter modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Peut irriter modérément la peau.
<b>Inhalation</b>	Inconnu.
<b>Ingestion</b>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

**Section 4. Premiers soins**

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: >93°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Protéger du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide (Émulsion)
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Translucide. Opaque
pH	8.5 à 9 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Solubilité dans l'eau	Se disperse.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
TDG Classification	
TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

<b>Federal</b>	SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium CWA (Clean Water Act) 307: Carbonate de zinc ammonium CERCLA : Substances dangereuses: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium
<b>état</b>	New Jersey - Liste des déversements: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium Massachussets - Liste des déversements: Carbonate de zinc ammonium Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés	Sans objet.
--	-------------

Règlements canadiens

NPRI canadien	NPRI canadien: Carbonate de zinc ammonium.
SIMDUT Classification	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

### Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales

Version 1

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*